

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU MARDI 24 MARS 2026 à 20 H 00

CONVOCAATION DU 20 MARS 2026

ORDRE DU JOUR

Régime indemnitaire des élus – Indemnité de fonction du Maire
Régime indemnitaire des élus – Indemnité de fonction des Adjointes
Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O)
Mise en place des commissions communales
Règlement intérieur du conseil municipal – Approbation
Travaux – projets - état d'avancement
Informations et questions diverses

Quorum : Nombre de conseillers : 15 Présents : 15 Excusé : 0 dont 0 procuration Absent : 0

L'an deux mille vingt-six, le mardi vingt-quatre mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. LIGNEAU Nicolas**, Maire

Étaient présents :

M. TALEC Patrice, Mme HUET Patricia, M. BOULAY Éric, Mme ALLELY-PRENANT Marina, M. VERDIER Michel, M. ORLHAC Philippe, Mme PREHU Aurélie, Mme JOUANNOT Marina, Mme JAUNEAU Victoria, M. GOUPIL Kévin, Mme LEMOINE Léa, Mme PERDEREAU Aurore, Mme SAINT LO Céline, M. FURET Anthony, formant la totalité des membres en exercice.

M. Michel VERDIER a été élu secrétaire de séance

Après lecture du procès-verbal du 20 mars 2026, les conseillers l'approuvent à l'unanimité, M. le Maire et le secrétaire de séance du 20 mars 2026 sont invités à signer le registre.

Ordre du jour

Régime indemnitaire des élus – Indemnité de fonction du Maire [délibération n°26-23](#)

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'installation du conseil municipal et l'élection du maire en date du 20 mars 2026,

Vu l'article L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la population totale de la commune au 1^{er} janvier 2026 (*1203 habitants*)

Considérant que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L 2123-23 du CGCT, mais que toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Le conseil municipal décide de procéder à un vote à main levée à l'unanimité.

Considérant que M. le Maire a informé l'assemblée délibérante de sa volonté de ne pas percevoir l'indemnité de fonction au taux maximal, avant de quitter la séance,

Il est proposé de fixer l'indemnité à **34 %** de l'I.B. 1027 de la F.P.T.

Le conseil procède au vote à main levée.

11 votes favorables et 3 abstentions.

Au vu de ces résultats, le conseil municipal, à la majorité,

DECIDE, avec effet au **20 mars 2026**, date de l'installation du conseil et de son entrée en fonction, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de Maire à **34 % de l'I.B. 1027 de la F.P.T.**

Cette indemnité subira automatiquement et immédiatement les majorations relatives à cet indice brut. Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2026

Régime indemnitaire des élus – Indemnité de fonction des Adjointes **délibération n°26-24**

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'installation du conseil municipal et l'élection du maire en date du 20 mars 2026,

Vu l'article L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la population totale de la commune au 1^{er} janvier 2026 (1203 habitants)

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonction versées aux Adjointes, étant entendu que des crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,

Le conseil municipal décide de procéder à un vote à main levée à l'unanimité

M. TALEC, Mme HUET, M. BOULAY et Mme ALLELY-PRENANT, adjointes au maire qui vont bénéficier chacun d'une délégation de fonction spécifique, quittent la salle.

Il est proposé de fixer l'indemnité à **11 % de l'I.B. 1027 de la F.P.T.**

Le conseil procède au vote à main levée.

08 votes favorables et 3 abstentions.

Au vu de ces résultats, le conseil municipal, à la majorité,

DECIDE, avec effet au **20 mars 2026**, date de l'installation du conseil et de leur entrée en fonction, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjointes au Maire à **11 % de l'I.B. 1027 de la F.P.T.**

Cette indemnité subira automatiquement et immédiatement les majorations relatives à cet indice brut. Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2026

Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O) **délibération n°26-25**

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'installation du conseil municipal et l'élection du maire en date du 20 mars 2026,

Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Vu les dispositions des articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que la Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.) d'une commune de moins de 3 500 habitants doit comporter, en plus du Maire, Président, **3** membres titulaires et **3** membres suppléants élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant que l'élection des membres élus de C.A.O. doit avoir lieu à bulletin secret, l'élection des titulaires et des suppléants ayant lieu sur la même liste,

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres ; une liste **unique** est présentée, composée de **M. FURET Anthony, Mme SAINT LO Céline, M. VERDIER Michel** en qualité de titulaires et de **Mme HUET Patricia, M. TALEC Patrice, Mme ALLELY-PRENANT Marina** en qualité de suppléants.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 15 Bulletins blancs ou nuls : 1 Suffrages exprimés : 14

A l'issue du vote, l'unique liste ayant obtenu la majorité absolue, sont élus pour siéger à la Commission d'Appel d'Offres, pour la durée du mandat du conseil municipal, les membres suivants :

Membres titulaires :

M. FURET Anthony
Mme SAINT LO Céline
M. VERDIER Michel

Membres suppléants :

Mme HUET Patricia
M. TALEC Patrice
Mme ALLELY-PRENANT Marina

Mise en place des commissions communales **délibération n°26-26**

Vu les élections municipales du 15 mars 2026,

Vu l'installation du conseil municipal et l'élection du maire en date du 20 mars 2026,

Vu l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

M. le Maire rappelle que le conseil municipal peut créer des commissions et qu'il fait partie de droit de chacune d'elle.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création de commissions communales telles qu'indiquées ci-dessous et désigne les conseillers devant y siéger. Il décide également de laisser la possibilité d'inviter à participer à ces commissions, un élu issu d'une autre commission, en qualité d'expert ou de consultant.

Commission « Personnel et Finances » : Mme PERDEREAU Aurore, Mme SAINT LO Céline, Mme HUET Patricia, M. VERDIER Michel, M. ORLHAC Philippe

Commission des voies communales et chemins ruraux : tous les membres du conseil municipal

Commission « Gestion des bâtiments et biens communaux » (*cette commission concerne tous les bâtiments communaux, le matériel, les acquisitions immobilières et foncières*) : Mme PREHU Aurélie, M. VERDIER Michel, M. GOUPIL Kevin, M. FURET Anthony, M. TALEC Patrice

Commission « Gestion des espaces communaux » (*cette commission concerne tous les espaces verts, le fleurissement, le cimetière, l'environnement*) : M. BOULAY Eric, Mme JAUNEAU Victoria, M. VERDIER Michel, Mme ALLELY-PRENANT Marina, Mme HUET Patricia

Commission « Bien vivre à Unverre » (*cette commission regroupe la communication, les services à la population, les activités économiques, les fêtes et cérémonies et les relations avec les associations*) : M. VERDIER Michel, Mme LEMOINE Léa, Mme ALLELY-PRENANT Marina, M. ORLHAC Philippe

Commission « Affaires scolaires » (*Transport scolaire, restaurant scolaire et Pôle Scolaire des Sorbiers*) : Mme JOUANNOT Marina, Mme ALLELY-PRENANT Marina, Mme PERDEREAU Aurore, M. FURET Anthony

Conformément aux conventions passées avec les communes du regroupement pédagogique (Dampierre sous Brou, Les Autels Villevillon et Moulhard), les maires de celles-ci sont appelés à siéger également. La responsable de production culinaire et deux représentants de l'association de parents d'élèves sont également conviés à intégrer cette commission.

Commission « MAPA » (*pour déterminer les offres économiquement les plus avantageuses dans le cadre de marchés de travaux, de fournitures et de services dont le montant est supérieur à 15.000,00 € H.T. mais inférieur aux seuils de procédure formalisée en vigueur*) – cette commission est présidée par M. le Maire.

Membres titulaires : M. FURET Anthony, Mme SAINT LO Céline, M. VERDIER Michel

Membres suppléants : Mme HUET Patricia, M. TALEC Patrice, Mme ALLELY-PRENANT Marina

PREND ACTE que le Maire est président de droit desdites commissions et que celles-ci devront désigner un responsable lors de leur première réunion

Il reste trois commissions à établir :

- La CCID : Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs
- La commission pour les révisions des listes électorales
- La commission Action sociale

Règlement intérieur du conseil municipal

M. le Maire informe les conseillers que le conseil municipal doit obligatoirement établir son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Cet acte fixe les règles de fonctionnement de l'assemblée délibérante dans le cadre des dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales (*article L2121-8*).

Après distribution, M. le Maire invite les conseillers à prendre connaissance ultérieurement du règlement intérieur établi en 2020. Chacun pourra rendre compte de ses observations dans un prochain conseil dans lequel nous ferons le point sur le règlement intérieur et des changements à y apporter si besoin. Ce n'est qu'après avoir actualisé le règlement que les conseillers pourront passer à son approbation.

Travaux – projets – état d'avancement

- **Marché réfection voiries communales**

Nous allons devoir prochainement lancer le marché pour la réfection des voiries communales, programme

2026. Pour rappel, une délibération a été prise le 16 décembre 2025 définissant les voies à réaliser en 2026 :

- Le Vieil Hêtre 230 ml
- La Cochetière 670 ml
- Le Juef 270 ml
- Une partie de Nombonnet 230 ml à partir du hameau vers le bourg

Pour un montant de 99 384.09 € HT soit 119 260.91 € TTC. Une demande de subvention (FDI) a été faite auprès du Conseil départemental d'Eure-et-Loir pour un montant de 29 815 .22 € (soit 30% du montant hors taxes).

- **Marché extension du cimetière**

Nous allons devoir également procéder au lancement du marché pour l'extension du cimetière. Lorsque le projet de travaux pour l'extension du cimetière a été élaboré, le montant prévisionnel estimatif était de **61 011.22€ H.T.** soit **73 213.47€ T.T.C.**

M. le Maire informe le conseil que nous avons sollicité une subvention auprès du préfet d'Eure et Loir au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (**D.E.T.R.**) et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (**D.S.I.L.**). Cette demande a été acceptée à hauteur de 18 303 €.

Les travaux se feront en deux lots :

- La construction d'une clôture pour fermer le site
- Aménagement de l'intérieur du cimetière : Une grande allée centrale avec des allées secondaires

Une autre entrée sera faite avec un portail du côté de « La Petite Touche » et un parking supplémentaire avec quelques places.

C'est un projet établi avec les pompes funèbres dans le but de créer environ 400 places dans l'extension du cimetière.

- **Aménagement de la cour d'école maternelle**

Les travaux consistent à la création d'une cour d'école aménagée pour les maternelles. Le projet comprend :

- La réalisation de cheminements avec des revêtements clairs ou perméables
- La création de 3 zones de jeux sur sol meuble
- L'installation d'un préau et d'une pergola
- La plantation d'arbres, arbustes et plantes grimpantes
- Des zones enherbées et en prairie fleuries
- La pose de 3 bancs

Une réunion préparatoire de chantier a eu lieu le vendredi 13 mars 2026 à l'école avec l'ensemble des personnes concernées :

- Le maître d'ouvrage : deux élus, Mme PINOS Marie-Dominique et M. FURET Anthony
- La maîtrise d'œuvre : Eure-et-Loir Ingénierie avec une chargée d'opérations et un technicien
- L'entreprise PIGEON TP
- L'entreprise PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT
- L'entreprise DAMIENS PERE ET FILS

Les travaux devraient avoir lieu en avril et mai 2026 pour finir avec des plantations en novembre.

Compte rendu des décisions prises par M. le Maire dans le cadre de ses délégations :

Vu l'article L 2122-22 du CGCT,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du conseil municipal n°26-15 du 20 mars 2026, M. le Maire informe les membres présents qu'il n'a signé aucun devis pour le moment.

Informations et questions diverses

- Le carnaval de l'école aura lieu le vendredi 03 avril 2026 à 15H00. La directrice de l'école souhaiterait avoir un élu pour brûler le bonhomme carnaval sur le côté du stade.

- Des arrêtés vont être prochainement établis pour les délégations aux Adjointes du Maire :

M. Patrice TALEC, 1^{er} adjoint sera délégué pour intervenir dans les domaines suivants : Les bâtiments communaux, installations et biens communaux. Il aura le droit de signature sur les documents d'urbanisme.

Mme Patricia HUET, 2^{ème} adjointe sera déléguée pour intervenir dans le domaine suivant : les finances.

M. Éric BOULAY, 3^{ème} adjoint, sera délégué dans les domaines suivants : voirie communale (chemins et voies), cours d'eau (rivières et vallées) et espaces verts.

Mme Marina ALLELY-PRENANT, 4^{ème} adjointe sera déléguée pour intervenir dans les domaines

suivants : le social et les affaires scolaires (transports scolaires, restaurant scolaire et pôle scolaire des Sorbiers).

- La commission « finances » se réunira le jeudi 02 avril à 18H30 afin de préparer le budget 2026
- M. le Maire informe les conseillers qu'il va rencontrer avec les adjoints, les agents de la commune le vendredi 27 mars 2026 pour présenter la nouvelle équipe municipale. Tous les conseillers disponibles sont les bienvenus.
- M. VERDIER Michel s'est porté volontaire pour s'occuper du site internet de la commune et Mme SAINT LO Céline continuera pour le moment de gérer « panneau pocket ».

TOUR DE TABLE

- M. Philippe ORLHAC demande comment sont choisis les membres des commissions CCID, action sociale et révision des listes électorales parmi la population d'Unverre. M. le Maire répond que nous proposons des personnes qui connaissent bien la commune de préférence.
- Mme Aurélie PREHU demande s'il faut choisir beaucoup de membres dans ces commissions. M. le Maire l'informe qu'il en faut quand même quelques-uns sachant que l'on propose déjà 24 personnes pour la CCID mais seulement 12 seront retenus (6 titulaires et 6 suppléants).
- Mme Marina JOUANNOT demande combien de temps durera la réunion avec les agents le vendredi 27 mars. M. le Maire lui réponds que cela dépendra des questions des agents.
- M. Kévin GOUPIL demande quand et comment se réunissent les commissions. M. le Maire l'informe que les commissions se réunissent selon les besoins de la commune.
- Mme Marina ALLELY-PRENANT demande s'il est possible de consulter le compte-rendu des commissions antérieures pour voir ce qui avait été fait. M. le Maire lui réponds de voir avec la secrétaire de mairie.
- Mme Patricia HUET informe le conseil que dans la commune de Chapelle Royale, il distribue des pièges à frelons asiatiques, cela pourrait être une idée pour la commune d'Unverre. Après consultation des conseillers, il est convenu de commencer par sensibiliser les gens via panneau pocket et le site internet.
- M. Patrice TALEC fait part de sa volonté de se rapprocher de M. Anthony FURET pour tout ce qui est bâtiments communaux s'il est d'accord. M. Anthony FURET lui réponds qu'il n'y a pas de soucis. M. le Maire trouve qu'il serait intéressant de visiter les bâtiments communaux pour les conseillers de la commission concernée et finalement les conseillers se disent qu'ils pourraient tous faire le tour des bâtiments communaux étant une nouvelle équipe et ne connaissant pas forcément l'ensemble du patrimoine communal.

Prochaine séance le 14 avril 2026 à 20h00


Séance levée à 21h20

Rappel des délibérations prises lors de la séance du 24 mars 2026 (conformément à l'article R 2121-9 du CGCT)

26-23	Régime indemnitaire des élus – Indemnité de fonction du Maire
26-24	Régime indemnitaire des élus – Indemnité de fonction des Adjoints
26-25	Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres
26-26	Mise en place des commissions communales

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 24 mars 2026 à 20 H 00

Le Maire,
M. Nicolas LIGNEAU



Le Secrétaire de séance,
M. Michel VERDIER

